

1

(N^o 214.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du nommé Daniel-Frédéric Moldenhauer.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Gross Stepenitz (Prusse), le 9 mai 1789; il est capitaine de navire de commerce, et il habite la Belgique depuis l'année 1818.

Les renseignements obtenus établissent qu'il a épousé une Belge dont il a quatre enfants; qu'il navigue en qualité de capitaine sur les navires nationaux; que c'est un marin très-expérimenté, que ses talents seraient une acquisition précieuse pour le pays, et que sa conduite morale et politique a toujours été à l'abri de reproches.

Les autorités consultées estiment que la demande de naturalisation ordinaire du sollicitant mérite un accueil favorable.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.